Les biens de la Propagande

Les évêques catholiques de la Nouvelle-Ecosse, du New-Brunswick et de Prince-Edward-Island ont adressé à la reine Victoria une pétition dans laquelle ils protestent contre la conversion des biens de la Propagande.

Le comité central du Pius-Verein, réuni à Lucerne, avait envoyé au Saint-Père un télégramme de protestation contre la spoliation de la Propagande.

Voici la teneur de ce télégramme :

A S. Em. le cardinal Jacobini, à Rome

« Lucerne, 30 avril 1884, 3 h.

» Le comité central du Pius-Verein suisse, au nom de 22,000 membres, s'unit à Nos-Seigneurs les évêques suisses pour protester contre les attaques iniques dirigées contre la Propagande et les bienfaits qu'elle rend au monde entier et à notre patrie en particulier.

» Mettant notre soumission filiale aux pieds du Saint-Père, nous implorons la bénédiction apostolique.

« *Le Comité central.* »

Son Eminence le cardinal Jacobini a répondu par la dépêche suivante :

A M. le comte Scherer Boccard, à Lucerne

« Rome 1er mai 1884, 4 h.

» Le Saint-Père a agréé les protestations du comité central et des membres du Pius-Verein suisse, et, en les remerciant, donne de grand cœur, à tous, la bénédiction apostolique.

« L. cardinal JACOBINI. »

Placards révolutionnaires

Hier, la police de Montpellier a arraché des placards portant ces mots : « Conservez vos bulletins pour bourrer vos fusils. »

Une faillite

La banque de l'Union vaudoise du crédit à Lausanne a fait faillite.

Cette banque avait ouvert un compte à plusieurs entreprises boiteuses ; elle perd plus de 4 millions de francs.

M. Churchod, son directeur, a été arrêté.

Fin de l'insurrection

On télégraphie de Madrid à la date du 5 mai :

« Les insurgés pris dans la bande de Mandago, en Navarre, sont arrivés dans la forteresse de Pampelune ; ce sont des carabiniers déserteurs de la Seo de Urgel, en août 1883.

Un individu arrêté près de Gibraltar, sur le territoire espagnol, se donne le nom de Valdhés et se dit de nationalité française ; on a trouvé sur lui des papiers qui donnent des renseignements nombreux sur les agissements des révolutionnaires.

La tranquillité règne partout. Les journaux assurent que les tentatives pour troubler l'ordre ont échoué sur tous les points et que le gouvernement ne sera obligé de prendre aucune mesure exceptionnelle.

Suivant une enquête faite par le correspondant de l'*Imparcial*, la catastrophe du pont d'Alcudia serait le résultat d'une vengeance personnelle contre le mécanicien et les autres employés de la Compagnie, qui avaient reçu des lettres de menaces parce qu'ils avaient déposé comme témoins dans un procès pour tentative de vol. »

La santé du roi d'Espagne

Le roi, complètement rétabli, a reçu ce matin le ministre de la guerre, et a signé plusieurs décrets. Il a ensuite déjeuné avec sa famille.

La catastrophe du Pont d'Alcudia

Suivant le *Libéral*, le maire d'un village situé près du pont d'Alcudia a fait arrêter un employé du chemin de fer de Cuidad Réal à Badajoz, qui avait laissé entendre qu'il connaissait la véritable cause de la catastrophe.

L'enquête judiciaire continue cependant.

La rançon du général Gordon

Un journal arabe du Caire, *El Bayou*, dit que le Mahdi demande pour la rançon du général Gordon une somme de 5,000,000 de livres (12,500,000 francs) qui devront lui être envoyés dans l'espace de trois mois.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

LE COMMERCE DES TISSUS DE LAINE PENDANT LE PREMIER TRIMESTRE DE 1884. — Voici quelques chiffres sur le commerce extérieur de la France, pendant le premier trimestre de l'année courante, comparés à ceux fournis par la période correspondante de 1883 :

Les importations de laine ont atteint 111,126,000 fr. contre seulement 85,878,000 fr. l'an dernier. Les tissus de laine de fabrication étrangère ont perdu environ cinq millions de fr. à leur importation en France, sur les vingt-six millions qu'ils avaient obtenus l'année dernière.

A l'exportation, les laines françaises ou françisées ne figurent que pour 18,446,000 francs, c'est une diminution de 4,405,000 fr. sur le chiffre de 1883. Les tissus de laine exportés n'ont atteint que 77,710,000 fr. ; c'est une baisse de 28,004,000 fr. sur les exportations de l'an dernier qui avaient atteint 105,714,000 francs.

Cette situation n'est pas particulière à l'industrie des tissus de laine, car les tissus de soie, de coton, de lin et de chanvre perdent également beaucoup à l'exportation, ainsi du reste que presque tous les articles manufacturés en France : la différence en moins des exportations des produits français perdant le premier trimestre de l'année courante, par rapport à 1883, se chiffre par 74,751,000 fr., mais on voit que l'industrie lainière entre dans cette baisse pour une forte part.

Le tableau du commerce de la Belgique avec l'extérieur, pendant les deux premiers mois de l'année courante, accuse :

A l'importation, une diminution de 7.000 k. de fils de laine sur 1883, une diminution aussi, mais insignifiante, sur les draperies ; une augmentation de 21.000 francs sur les tissus lourds, et une augmentation de 569.000 francs sur les tissus légers.

A l'exportation, une augmentation de 90.000 kil. de fils de laine, une augmentation également de 36.000 kil. sur les draps, une autre de 7.000 kil. sur les tissus lourds et encore une augmentation de 16.000 francs sur les tissus légers.

D'après les documents du ministère du commerce des Iles Britanniques, voici le résumé des affaires faites avec l'extérieur dans les trois premiers mois de cette année, en comparaison avec l'exercice correspondant de 1883.

A l'importation, les filés de laine pure ou mélangée se sont élevés depuis le 1er janvier jusqu'au 31 mars, à 9.297.800 francs ; c'est une diminution de 527,650 francs. Les tissus de laine ou laine et coton ont acquis le chiffre de 28.801.500 francs ; c'est une augmentation de 3.419.900 fr.

A l'exportation, on ne constate que des augmentations. Les filés de laine peignée et cardée qui ont quitté les ports du Royaume-Uni depuis le commencement de la présente année, sont représentés par 18.717.350 fr. ; c'est une différence en plus de 1.461.375 fr. Les draperies et tissus pour hommes ont atteint le chiffre de 68.160.275 francs, c'est encore une augmentation de 4.003.975 fr. Enfin, les étoffes en laine peignée, les tissus pour robes et lainages légers, ont acquis une plus-value de 11.393.650 francs et ont atteint 49.805.325 francs à l'exportation, depuis le 1er janvier.

OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES

Paris, 6 mai, minuit 40.

La pression barométrique est de 748 m/m à Dunkerque.

760 à Biarritz.

Il reste très élevé au Nord et à l'Est de la France avec ciel nuageux.

La bourrasque de la mer du Nord marche lentement vers l'Est.

Temps probable : vent d'entre Sud-Ouest et Nord-Ouest.

Temps à éclaircies, averses par instants.

Baisse de température.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le *Progrès du Nord* a reçu la lettre suivante :

« Monsieur,

» Veuillez, je vous prie, me permettre de déclarer, par la voix de votre journal, que je n'ai autorisé personne à me porter candidat au Conseil municipal de Roubaix.

» Recevez, Monsieur l'administrateur, l'assurance de ma haute considération.

» Achille SCRÉPEL,
» Député de Roubaix. »

On nous adresse les lettres suivantes :

« Roubaix, le 6 mai 1884.

« Monsieur le directeur du *Journal de Roubaix*,

» Veuillez, je vous prie, porter à la connaissance de mes concitoyens, que je décline toute candidature aux élections municipales.

» Veuillez agréer, monsieur le directeur, mes sincères salutations.

» L. CHRÉTIEN. »

« Roubaix, le 6 mai 1884.

» Monsieur le rédacteur,

» Je viens vous prier de déclarer, par la voie de votre journal, que, n'ayant accepté aucune candidature aux élections municipales, c'est à mon insu que mon nom a été porté sur une liste.

» Je vous prie, monsieur le rédacteur, de recevoir toutes mes civilités.

» Léon FOVEAU. »
» Roubaix, 5 mai 1884.

» Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*.

» Je vous prie de bien vouloir faire connaître aux électeurs, par la voie de votre journal, que je n'ai autorisé personne à me porter candidat au conseil municipal de Roubaix.

» Agréez, monsieur, mes sincères salutations.

» Emile BARBOTIN,
» architecte. »

» Roubaix, 6 mai 1884.

» Monsieur Reboux, rédacteur-gérant du *Journal de Roubaix*,

» Par la présente, je viens vous prier de donner connaissance à MM. les électeurs que je n'ai jamais voulu et ne veut pas être candidat au conseil municipal. C'est donc avec surprise que j'ai vu mon nom sur une liste, dimanche dernier.

» Veuillez agréer, avec mes remerciments, mes bien sincères salutations.

» E. BOURGEOIS. »

Un incendie s'est déclaré, lundi soir, vers neuf heures, rue de l'Alma dans un magasin servant de dépôt à MM. Semet et Couqueniau, épiciers en gros. L'alarme a été donnée par la petite fille du cabaretier voisin. Les pompiers sont accourus immédiatement et au bout de quelques instants, tout danger avait disparu.

M. Semet avait reçu samedi soir, un wagon de sel, qui est à peu près perdu.

Le magasin ne contenait pas d'autres marchandises, sauf quelques balles de déchet et des caisses de savon vides.

L'établissement de M. Hubon, mécanicien, situé tout à côté, a eu quelque peu à souffrir.

Les pertes évaluées à la somme approximative de 7,000 francs, sont couvertes par une assurance. On ignore la cause du sinistre.

Incendie de l'ancien théâtre du Fontenoy. — Les pertes sont évaluées à 50,000 francs environ.

Pendant l'incendie, un individu a volé, à la buvette de M. Edouard Catteau, établie dans une petite place près de la salle de danse, quelques bouteilles de liqueurs.

La police a arrêté un jeune homme de 20 ans, J... B... comme auteur présumé de ce vol.

Une maison servant de magasin à M. Toulemonde, brasseur, s'est écroulée, la nuit dernière, rue de la Basse-Masure.

Il n'y a pas eu d'accident de personnes.

Les marchandises qui étaient enfermées dans le bâtiment ont été légèrement avariées.

Une voiture à bras, évaluée à 45 francs environ, a été volée à M. Edouard Sorel, chiffonnier à Croix.

Une saisie de tabac. — Des employés des contributions indirectes ont saisi, sur la Grande-Place de Roubaix, 20 kilos de tabac belge dans un fourgon du car à vapeur en partant pour Lille.

LILLE

Par décret du 5 mai Mgr Puginier (Paul-François), évêque français de la société des missions étrangères, vicaire apostolique du Tonkin occidental, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. 1° Mgr Puginier a 27 ans de séjour dans l'extrême Orient ; 2° il a rendu des services exceptionnels au corps expéditionnaire et à l'influence française au Tonkin.

L'examen initial exigé, en vertu des arrêtés ministériels des 19 août 1845 et 1er août 1879, des aspirantes sages-femmes, pour leur admission aux cours institues en leur faveur dans les Facultés de médecine, aura lieu à la Faculté de médecine de Lille, le jeudi 10 juillet prochain, à 9 heures du matin.

Les aspirantes devront se faire inscrire au secrétariat de la Faculté, rue Jean-Bart, du 16 au 30 juin inclusivement.

Elles devront produire à cet effet :

1. Leur acte de naissance sur timbre, dûment légalisé ;
2. Si elles sont mariées, un extrait de leur acte de mariage ;
3. Un certificat de bonne vie et mœurs ;
4. Le consentement écrit de leurs parents, de leur tuteur ou de leur mari, suivant leur état-civil.

Accidents. — Un ouvrier maçon employé au chemin de fer, nommé Houzé, âgé de 60 ans, traversait les voies de manœuvre au pont de Valenciennes. Il ne vit pas un train en manœuvre, fut renversé sur les rails. Houzé a eu les deux jambes coupées au dessus de la cheville et le bras gauche fracturé.

Le blessé, après avoir été visité par le docteur Guermonprez, a été conduit à l'hôpital Saint-Sauveur.

— Lundi, à trois heures et demie, le nommé Louis Denneulin, âgé de trente-huit ans, charretier, conduisait un tombereau chargé de chaux. Arrivé rue de Mulhouse, l'avant-train du véhicule, sur lequel était assis Denneulin, se rompit, et celui-ci tomba si malheureusement, qu'une des roues lui passa sur les deux jambes.

Le blessé a été reconduit à son domicile, rue St-Nicolas.

Suicide. — Lundi, vers huit heures du soir, un soldat du 19e chasseurs à cheval, le nommé Saint-Martin, s'est suicidé en se tirant un coup de fusil dans le bas-ventre.

On ne connait pas la cause de ce suicide.

Incendie. — Un commencement d'incendie s'est déclaré, samedi soir, dans la chambre de M. Polvèche, rue des Guinguettes, 48. Les pertes sont insignifiantes. La cause est accidentelle.

Arrestation. — On a arrêté, en vertu d'un mandat d'amener émanant du parquet de Lille, une femme E..., débitante, Grande-Rue, à St-Pierre-lez-Calais, qui était venue acheter un mobilier à Lille sous un nom d'emprunt.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

des communes du Nord et du Pas-de-Calais

RÉSULTATS :

Wattrelos

Inscrits : 1,591. — Votants, 1,124. — Bulletins blancs, 27. — Majorité absolue, 549.

Elus : 1. MM. Béghin Ferdinand, cultivateur, 1,048 voix. — 2. Dhalluin Delonglez, conseiller sortant, 1,034. — 3. Pollet Denis, conseiller sortant, 1,034. — 4. Delplanque-Bayart, conseiller sortant. 1,028. — 5. Delchambre Jean-Baptiste, conseiller sortant, 1,028. — 6. Bonte Pierre, conseiller sortant, 1,027. — 7. Carain Anatole, conseiller sortant, 1,026. — 8. Fourlinnie-Delmarre, conseiller sortant, 1,026. — 9. Delmare-Dupont, conseiller sortant, 1,024. — 10. Leruste-Galois, conseiller sortant, 1.023. — 11. Vanhoutte Pierre, conseiller sortant, 1,019. — 12. Castel-Bayart, conseiller sortant, 1,019. — 13. Flipot-Doutreligne, conseiller sortant, 1,019. — 14. Dreulers-Loridan, conseiller sortant, 1,017. — 15. Dubrulle-Dillies, conseiller sortant, 1,013. — 16. Leuridan-Noclain, conseiller sortant, 1,013. — 17. Flipot-Pipart, conseiller sortant, 1,013. — 18. Lepers Carlos, cultivateur, 1,009. — 19, Hovelaque Henri, conseiller sortant, 1,009. — 20. Jubaru Emile, cultivateur, 1,002. — 21. Delouvry Jean-Baptiste, ancien instituteur, 1,000. — 22. Fauvarque-Colin, conseiller sortant, 1,000. — 23. Lefebvre-Delcroix, conseiller sortant, 997. — 24. Lepers Henri, cultivateur, 996. — 25. Spriet-Dassonville, conseiller sortant, 986. — 26. Hien-Dubois, conseiller sortant, 983. — 27. Florin Prosper, conseiller sortant, 977.

Lille

Voici les résultats détaillés :

Inscrits. 27.411. — Votants, 20.499. — Majorité 10.250.

Liste indépendante. — Thiriez, Alfred, 8047. — Laurenge, 7869. — Ardaens, 7058. — Baillœuil-Baudon, 5615. — Bœdt, Alfred, 5565. — Boittiaux, Th., 6943. — Butin, H., 6968. — Delardin-Verkinder, 7293. — Deperne, Ch., 5866. — Derode, Pr., 6064. — Desmazières, G., 5755. — Devlieger H., 6015. — Domarles, O., 5787. — Ducrocq, Alf., 7171. — Fauchille, Alb., 6023. — Giraud, Abel, 6098. — Jombart-Guillemand, 5534. — Lefebvre, Louis, 5585. — Le Gavrian, 7830. — Millot-Cousin, 7129. — Neut, 7289. — Noé, 5666. — Pecqueur, 5761. — Picavet, 5755. — Playoust-Defontaine, 6053. — Questroy, 7382. — Salembier-Dubreucq, 5734. — Thellier, 5764. — Valdelièvre, 7570. — Vallet-Rogez, 6706. — Vandamme, 7382. — Vandeweghe, 7450. — Van Peteghem, 5919. — Villette, 5475. — Waquet, 5178. — Wargny, 6200.

Liste républicaine progressiste. — Géry Legrand 7789. — Baggio 8578. — Basquin 8933. — Bère 6970. — Eug. Bianchi 6650. — Fl. Bonduel 7542. — Anatole Boutry 6490. — Brackers d'Hugo 6196. — Bucquet 8776. — Canissie 9303. — Courtecuisse 6485. — Desurmont-Schneider 8536. — Dodanthun 6940. — Victor Drueux 8749. — Duflo 6762. — Achille Dutilleul 9040. — Faillet-Parsy 6113. — Gavelle 9049. — Gronier-Darragon 6186. — Houde 6818. — G. Lefebvre 6655. — H. Lequenne 6667 — G. Lhotte 7047. — Martin 6953. — Menrein 9383. — Ch. Parent-Parent 7776. — Paul Playoust fils 5533 — Rigaut 9193. — Rochart 8876. — Scrive 6463. — Louis Thery 6455. — Louis Vaillant 6953. — Violetie 8732. — Warnier 6524. — Werquin 9479. — Wertheimer 6991.

Liste radicale. — Alhant, 6263. — Bouchée, 7668. — Boutemy, 4085. — Carron, 6386. — Carton, 4617. — Castelain-Catteri, 4396. — Charles, 6015. — Crépy, 4445. — Dalbertanson, 6818. — Defaux, 3551. — J.-B. Desbonnet, 7180. — H. Gaveriau, 5441. — Grandel, 6560. — Jules Jullien, 4333. — Lagrange, 4900. — Leclercq-Humbert, 4174. — Lienard, 4947. — Louis Arthur, 4929. — Manoury, 4769. — Marsillon, 4426. — Menez, 5025. — Pamelard, 4821. — Paulin-Parent, 5035. — Pascal, 5483. — Pallet, 4171. — Richard, 4429. — Wattrelot, 5580. — Willay, 5057.

Liste ouvrière. — Edouard Peert, 1501. — Jules Walbecq, 1287. — Auguste Guilluy, 1332. — Joseph Legrand, 1272. — P. Delcourt, 1264. — Roussel, 1568.

Il y a ballottage.

Armentières

Elections municipales d'Armentières. Inscrits, 5195 ; votants, 3765 ; majorité absolue 1884. Désiré Fauvergue, conservateur, élu, 2034 voix ; Victor Pouchain, conservateur, élu, 1918 ; Tahon-Fauvel, républicain, élu, 1969 voix ; Louis Decherf, républicain, élu, 1964 voix ; Jules Lebleu, républicain, élu, 1942 voix ; J. Villard, républicain, élu, 1971 voix ; A. Potel, républicain, élu, 1902 voix ; Henri Becquart, républicain, élu, 1916 voix ; Henri Chas, républicain, élu, 1944 voix ; J.-B. Rogeau, républicain, élu, 1918 voix ; Léon Frémaux, républicain, élu, 1921 voix.

Henri Briquet. id, 1911 ; Louis Dautricourt, id., 1901 ; Jules Duriez, id., 1888 ; J.-B. Dubar, id., 1886 ; Cyriaque Hoët, id., 1884 ; Louis Turpin, id., 1908 ; Charles Loridan, id., 1890 ; Fernand Duhot, id., 1923.

Ballottage. — Jean Cordonnier, conservateur, 1823 voix. — Desmazières père, id., 1860. — Alfred Breuvart, id., 1864. — Louis Boucher, id., 1853. — Loridan-Becquart, id., 1834. — François Fauquemberghe, id., 1819. — Auguste Desplanques, id., 1827 Alfred Charvet, id., 1825. — Léopold Lambert, id., 1850. — André Cary, id., 1862. — Debosque-Bonte, id., 1853. — Fernand Woussen, id., 1858. — Léon Brame, id., 1840. — Charlet-Jeanson, id., 1848. — Achille Rogeau, id., 1832. — Brasme-Quennelle, id., 1811. — Carlos Six, id., 1816. — Henri Danset, id., 1868. — Charles Roussel, id., 1805. — Célestin Clausse, id., 1783. — Jules Dansette, id., 1795. — Henri Coisne, id., 1782. — Carpentier-Nory, id., 1840. — Lingre, id., 1780. — Alfred Cary, id., 1863. — Lachevrez-Devilde, républicain, 1854. — Louis Dulac, id., 1880. — Louis Sénéchal, id., 1839. — Auguste Dufour, id., 1798. — Joseph Fragout, id., 1783. — Théodore Lambre, id., 1782. — Norbert Leclercq, id., 1857. — Jules Lesage, id., 1761. — Emile Louis, id., 1789. — Léon Somon, id., 1832.

Hazebrouck

Les conservateurs ayant à leur tête M. Degroote, conseiller général, ont remporté une victoire complète.

Ce sont MM. Degroote Georges, conseiller général, 1,348 voix. — Bieswal René, propriétaire, 1,304. — Dehaine Isidore, ancien juge de paix, 1,264. — Claudorez Dominique, ancien président de la Société d'agriculture d'Hazebrouck, 1,255. — Deberdt Charles, brasseur, 1,327. — Lernout Adolphe, brassour, 1,248. — Defoort Edouard, cultivateur, 1,265. — Degrendel Léon, industriel, 1,243. — Vaniaghelandt Benoit, cultivateur, 1,201. — Warein Auguste, notaire, 1,272. — Vandenbussche Georges, négociant, 1,243. — Ghesquière Georges, négociant, 1,241. — Omaere Gustave, propriétaire, 1,278. — Castier Henri, négociant, 1,281. — Masson-Beau, négociant, 1,308. — Hénaux Camille, industriel, 1,234. — David Auguste, imprimeur, 1,270. — Defraeye Charles, cultivateur, 1,209. — Bogaert Fortuné, notaire, 1,270. — Smagghe Charles, banquier, 1,276. — Defoort Théophile, cultivateur, 1,267. — Deschodt Joseph, avocat, 1,295. — Dequidt Léon, cultivateur, 1,222. — Houvenaghel René, négociant, 1.254. — Ducroquet François, cultivateur, 1,228. — Guermonprez Rodrigue, propriétaire, 1,336. — Waryn Auguste jardinier-laitier, 1,239.

Wormhout

La population a ratifié, par un vote presque unanime, le choix fait en 1881 par le conseil municipal d'une administration indépendante et dévouée aux intérêts conservateurs. M. Morael, maire, est arrivé en tête de liste avec 750 voix sur 803 votants ; M. Lernout, en a obtenu 691, alors que le grand leader du clan avancé, M. Becuwe, n'a pu en réunir, après une odyssée homérique dans les campagnes, que 349, soit 151 voix de moins que le moins favorisé des candidats portés sur la liste conservatrice.

Verlinghem

La liste conservatrice est passée à une énorme majorité.

Orchies

17 républicains élus. — 6 ballotages.

Auchy

Conservateurs élus.

Landas

15 conservateurs élus. — 1 ballottage.

Nomain

12 conservateurs élus. — 2 républicains élus.

Saméon

Conservateurs élus.

Beuvry

Tous les conservateurs ont été élus à une forte majorité.

Fresnes

Ce n'est pas un succès que la liste conservatrice a remporté dimanche à Fresnes. La lutte a été pour elle un véritable triomphe, pour ses adversaires un *écrasement*.

L'honorable M. Léon Renard, maire si aimé, si estimé à Fresnes, arrive en tête de sa liste avec une majorité de 525 voix sur le premier des opposants.

Ceux-ci avaient pourtant joué leur dernière carte, employé tous les moyens, fait donner toutes leurs forces, appelé à leur aide le fameux Basly, *l'oracle des syndicats*, le fameux Jésupret, *le tombeur des calotins*, et toute la bande *ejusdem farinæ*.

Mensonges éhontés, calomnies de toute nature avaient été vomis ou débités contre le maire, imprimés, colportés par les frères et amis. Ils avaient, à la honte de la presse, trouvé des journaux assez peu soucieux de leur dignité pour accueillir dans leurs colonnes de pareilles turpitudes.

Ah ! la leçon est rude et nous les engageons à en faire leur profit.

Non, l'honnêteté, la loyauté, le bon sens ne sont pas perdus en France ; on a beau chercher à les étouffer sous la calomnie, le jour vient où le triomphe en est plus éclatant.

Conservateurs, que les élections de Fresnes soient pour vous un encouragement et un exemple.

Annappes

La liste conservatrice en entier, M. le comte de Montalembert en tête, est élue avec une majorité de plus de 200 voix.

Douai

Elus : 14 républicains et 3 conservateurs.
10 ballottages.

Lambre

La liste conservatrice est passée.

Cassel

La liste conservatrice a passé tout entière, sans opposition. Les républicains avaient conservé un trop mauvais souvenir de leur précédent échec pour oser de nouveau soutenir une lutte dont l'issue ne pouvait être douteuse.

Valenciennes

Les conservateurs, qui depuis des années s'étaient retirés de la lutte, avaient proposé pour les élections municipales une liste de conciliation que les républicains n'ont pas accepté. Ils ont quand même dressé cette liste, sur laquelle ils ont porté dix des leurs, et bien que les forces fussent inégales, ont bravement accepté la lutte. Elle a été animée, la liste républicaine de la Mairie a passé en entier, sauf un nom qui n'a pu réunir assez de suffrages et sur lequel il y aura ballottage dimanche prochain. La plupart des conservateurs ont obtenu une minorité imposante et il ne tient qu'à eux, s'ils veulent s'organiser et rester unis, de voir bientôt grossir leurs adhérents.

La défaite des progressistes est complète, leur liste n'a réuni qu'un nombre infime de voix et c'est un coup dont ils se relèveront difficilement. Il est vrai que les ex-républicains modérés en arrivent à prendre leur programme et qu'ils n'en sont plus séparés que par des nuances.

Mouchin

La liste de M. Varlet-Nicolle, maire de Mouchin, est passée tout entière avec une très forte majorité.

Bouchain

12 conseillers ont été élus dont 7 républicains et 5 conservateurs.

Il y a 4 ballottages.

Landrecies

Le conseil municipal républicain sortant a été complètement battu. M. Marie-Soufflet, conseiller général et ancien maire, a remporté aux élections municipales la même victoire qu'au conseil général en août dernier. La liste qu'il a présentée est passée entière (22 sur 23), le conseiller général en tête. C'est un succès splendide dont nous félicitons et M. Marie-Soufflet et MM. les électeurs de la ville de Landrecies.

Mazinghem

Les conservateurs sont tous élus.

Aire

Le nombre des votants a été de 1370.
22 conservateurs sont élus.
Il y a un ballotage ; M. Allart-Pruvost, conservateur, n'ayant obtenu que 670 voix au lieu de 681, majorité absolue.

Marquion

Sur douze conseillers, 4 conservateurs et 8 républicains sont nommés.

Rivière

L'ancien conseil municipal est réélu. Conservateur.

Roclincourt

L'ancien conseil républicain est battu. Ont été élus hier : dix conservateurs, un républicain. — Un ballottage entre deux conservateurs.

Saint-Nicolas

Le conseil ancien était entièrement républicain. Elus : cinq conservateurs, cinq républicains. Deux ballottages.

Beaumetz-lez-Loges

Sept listes en présence. Elus : 7 conservateurs et 5 républicains. L'huissier M. Macquet, le grand électeur républicain du canton, est resté sur le carreau.

Beaurains

Conseil municipal conservateur. Trois nouveaux conseillers : MM. Thiébaut, Edouard Wartel et Parenty.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Séance du 5 mai 1884.

(*Suite.*)

M. SCULFORT demande qu'un droit d'entrée soit établi sur les blés étrangers.

Il laisse au législateur le soin d'en déterminer les chiffres. Toutes les autres mesures qui seraient proposés, remaniement des droits sur les sucres et les alcools ; dégrèvement de l'impôt foncier paraîtraient des mesures inefficaces.

Après un long exposé de la situation, M. Sculfort demande qu'il soit procédé à un scrutin public.

M. GÉRY LEGRAND s'élève contre la pression morale que cette demande de scrutin public tend à exercer sur le Conseil général. Il déclare qu'il s'abstiendra de voter la proposition de M. Sculfort, si on maintient le scrutin public.

M. DES ROTOURS dit que les auteurs de la proposition eussent dû indiquer s'ils demandaient le rétablissement de l'échelle mobile ou, au contraire, un droit fixe et dans ce cas, ils auraient dû en indiquer les chiffres.

M. des Rotours ne votera pas la proposition qui ne serait pas acceptée par le Parlement.

Il serait dangereux de donner aux cultivateurs des espérances que l'on sait à l'avance ne pouvoir réaliser.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Plichon et Pierre Legrand, la demande de scrutin public est retirée et la proposition de M. Sculfort est adoptée.

Les conclusions du rapport fixant les droits sur

Chevaux	à	50 fr.	
Poulains	»	20	»
Mules et mulets	»	10	»
Bœufs	»	15	»
Vaches	»	8	»
Taureaux	»	8	»
Bouvillons	»	8	»
Taurillons, génisses	»	5	»
Veaux	»	1 50	
Béliers, brebis, moutons	»	2	»
Agneaux	»	0 50	
Graines oléagineuses et fruits oléagineux		1 f. 50	—
Peaux brutes. — Grandes		6	»
— Petites, de béliers, de brebis, de moutons		6	» —
— — d'agneaux, de chevreaux, etc., exempts.			
Suif et Saindoux. — Suifs		6	» —
— Saindoux non comestibles		6	» —
Sucres		7	» —
Bois en cercles ou propres à les façonner		5 f. par 1000 k.	

Sont adoptées.

En ce qui concerne les lins et les chanvres, conformément aux propositions de la commission, il est formellement stipulé que jusqu'à l'expiration des traités de commerce en 1892, les droits d'entrée ne seront perçus qu'après l'établissement de Drawbacks et de compensations reconnues suffisantes par l'industrie de la filature et du tissage.

Il est, en effet, indispensable que ces mesures ne puissent empirer la situation de l'industrie française, vis-à-vis de la concurrence étrangère.

La séance est levée à six heures un quart.

Séance du 6 mai 1884.

Présidence de M. TESTELIN

Avant d'ouvrir la séance, M. le président donne lecture du décret qui autorise le conseil général du Nord à se réunir le 6 mai en session extraordinaire.

Le procès-verbal est adopté.

M. Bourgeois s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. LE PRÉSIDENT soumet au conseil quelques observations sur les viandes salées d'Amérique et notamment sur la trychinose du porc. On sait que l'importation de ces viandes est prohibée. Les adversaires de cette mesure allèguent qu'elle a pour résultat d'augmenter sensiblement le prix de la viande de porc ou d'en restreindre la consommation. M. Testelin donne lecture de documents officiels de statistique, établissant que, depuis le décret, le prix de la viande de porc est descendu de 1,65 à 1,36 le kilog. et que la consommation, au lieu de diminuer, a augmenté. — Le conseil décide que ces documents seront joints au rapport de la commission d'agriculture.

Par une délibération du 13 novembre 1883, le Conseil municipal de Roubaix a exonéré du droit d'octroi les déchets de briqueterie et autres servant à l'entretien des chemins ruraux. Le conseil général donne un avis favorable à cette délibération.

Les modifications proposées à l'octroi de Valenciennes sont l'objet d'un avis du même genre.

Le conseil adopte les vœux proposés en faveur de la culture du tabac dans le département du Nord.

Le vœu émis par M. Clayes et tendant à ce qu'une subvention de 2,000 fr. soit allouée au comice de Bergues pour le concours des animaux reproducteurs de la race bovine flamande pure, est l'objet d'une longue discussion à laquelle prennent part MM. Clayes, Allain-Chartier, Trystram, de Beaurieux et plusieurs autres conseillers. — Conformément aux conclusions du rapport, le vœu n'est pas adopté.

Le conseil adopte un vœu tendant à ce que le titrage alcoolique des vins soit ramené de 15°9/10 à 12 degrés, et plusieurs vœux tendant à prévenir la fraude sur les vins.

Une intéressante discussion s'engage ensuite sur le dégrèvement des droits qui frappent la production du sucre.

M. MACAREZ demande à titre d'amendement que le conseil, tout en maintenant sa préférence pour l'impôt sur le jus, accepte par esprit de conciliation l'impôt sur la betterave, mais que le producteur conserve pendant 4 ans la liberté de choisir entre l'impôt sur la betterave et le système actuellement en vigueur.

M. BERNARD combat l'amendement de Macarez et donne lecture de nombreux documents, émanant de sociétés agricoles et de chambres de commerce se prononçant toutes pour l'impôt sur le jus.

M. DERVAUX répond à M. Bernard. Il se prononce pour l'impôt sur la betterave, tel qu'il fonctionne en Allemagne.

Il voudrait que le producteur améliorât sa culture et que l'industriel perfectionnât ses procédés de fabrication. Il estime que la décharge de 7 0[0 proposée par le ministre est un leurre à l'aide duquel on enterrera les réformes nécessaires. C'est un piège tendu par la raffinerie aux producteurs. En terminant, il supplie ses collègues de se rallier à l'amendement de M. Macarez.

Un incident très vif se produit entre M. Dervaux, M. le préfet et M. Macarez, au sujet de la communication faite à ce dernier par le ministre des finances. M. Macarez se plaint de ne pas avoir été compris par M. Dervaux.

La séance est suspendue pendant un quart d'heure, sur la proposition du rapporteur, afin que la commission puisse examiner les amendements proposés.

La séance est reprise à 4 heures.

M. DURIEZ, rapporteur, expose que la commission persiste à se prononcer pour l'impôt sur le jus.

M. BERNARD appuie les conclusions de la commission.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'amendement de M. Macarez, qui est adopté. Les autres conclusions de la commission sont adoptées.

Un amendement de M. Trystram tendant à réprimer les fraudes, est adopté.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. le président prononce la clôture de la session.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 5 mai

Présidence de M. le conseiller DESTICKER

Ministère public : M. BERTON, avocat-général

Vols qualifiés. — Jacqmin est condamné à 5 ans de travaux forcés.

Paul Dauquigny est acquitté.

Audience du mardi 6 mai

Présidence de M. le conseiller DESTICKER

Ministère public : M. BLONDEL, substitut du procureur-général

1re *affaire.* — Fasquel Charles-Jean-Louis, âgé de 49 ans, est un scieur de long de Saint-Pol-lez-Dunkerque.

Il comparaît devant le jury comme prévenu d'avoir à Dunkerque, le 12 février dernier, commis, sur la personne de Leonie-Louise Meerseman, un attentat à la pudeur avec violence et avec la circonstance que cette jeune fille n'avait point alors quinze ans accomplis.

Le huis-clos est prononcé. La loi et la morale nous interdisent donc de rendre compte des débats.

Défenseur, Me Poulle.

2e *affaire.* — C'est le nommé Louis-Stanislas Diers, âgé de 36 ans, qui est assis sur le banc des accusés.

On lui reproche d'avoir, à Crochte, commis, à diverses reprises, des attentats à la pudeur sans violence, sur quatre jeunes filles s'appelant Marie Grysselein, Marie Vyane, Marie Baelen, Claire Dekacke, toutes quatre âgées de moins de treize ans.

L'arrêt de renvoi devant les assises relève la circonstance aggravante qu'il était alors l'instituteur de ces enfants. Diers était, en effet, à Crochte, commune de l'arrondissement de Dunkerque, instituteur primaire et laïque.

Défenseur, Me Hattu.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

Monsieur le rédacteur,

Je compte sur votre obligeance pour insérer dans votre journal les quelques lignes qui suivent.

Agréez à l'avance, monsieur le rédacteur, mes sincères remerciements.

Il y a des personnes se disant bien inspirées, qui, au moment des élections, sous prétexte de faire de la politique, et pour abuser de la bonne foi des habitants de Mouveaux, ont osé attaquer la parfaite honorabilité d'un candidat, M. Jean-Louis Dhalluin, en le calomniant par d'odieux mensonges, dans un dialogue clandestin ; ces fourbes et lâches, je les nomme de la sorte ne pouvant leur donner d'autres qualifications, sont priés de se présenter au domicile de mon père, Jean-Louis Dhalluin, avec les preuves que ce qu'ils ont avancé soit fondé, il leur sera délivré immédiatement la somme de deux cents francs pour la caisse des pauvres de notre commune.

Emile DHALLUIN.

NORD

Orchies. — Une maison sise au faubourg de Valenciennes et occupée par le sieur Dubus a été complètement détruite par un incendie.

Le mobilier ne serait pas assuré entièrement.

Hardifort. — Un incendie d'une violence inouïe a éclaté vendredi, vers deux heures de l'après-midi, dans la grange d'une ferme appartenant à Mme veuve Beck, de Dunkerque, et occupée par le sieur Debroucker.

La maison d'habitation et les autres bâtiments étaient assurés, mais il n'y avait pas d'assurance pour le mobilier, les instruments aratoires et les bestiaux. On évalue les pertes à 13,000 francs. On a dû recueillir dans une ferme voisine les malheureux locataires et leurs ouvriers.

Hautmont. — Le 30 avril, vers 6 heures du matin, le nommé Désiré Foudregnié, âgé de 52 ans, journalier à l'usine de la *Providence*, à Hautmont, était monté sur un wagon chargé de fontes en gueuses empilées. En déchargeant